Rapport de présentation budgétaire 2016



Budget principal

Budgets annexes de l'office de tourisme et du Spa des Sports

L'assemblée Municipale a, au cours de la séance du 23 février dernier, pris acte et confirmé la tenue du débat d'orientation budgétaire conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent rapport budgétaire expose la traduction de ces orientations au regard de

- L'analyse du résultat de l'exercice 2015
- L'endettement de la Commune
- La section de fonctionnement
- La section d'investissement
- La fiscalité et les taux proposés.

1. L'analyse des résultats du compte administratif 2015

Pour mieux appréhender les grands équilibres du budget et en tenant compte de la reprise des résultats, il convient de présenter le résultat du compte administratif 2015.

Dépenses 2015	Crédits ouverts	Réalisé 2015	
Charges à caractère général	10 018 666.16	9 431 560.36	
Charges de personnel	11 671 831.00	11 336 450.56	
Autres charges Gestion Courantes	5 887 870.52	5 863 741.95	
Atténuations de produits	852 032.00	831 454.00	
Charges Financières (dont ICNE)	1 940 953.26	1 862 811.26	
Charges Exceptionnelles	268 386.89	263 970.73	
Dépenses imprévues	141 723.74		
Dotations aux provisions	30 000.00		
TOTAL DEPENSES REELLES	30 811 463.57	29 589 988.86	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	22 946 462.45	33 753 956.88	
TOTAL	53 757 926.02	63 343 945.74	

Recettes 2015	Crédits ouverts	Réalisé 2015
Produits des services	4 463 700.00	3 954 448.17
Impôts et taxes	22 709 490.06	23 347 268.17
Dotations et participations	4 044 489.00	3 691 827.50
Autres produits de gestion		
courante	1 937 007.71	1 739 682.77
Produits financiers	700 000.00	144.02
Produits exceptionnels	767 351.90	14 710 025.95
Reprise sur amortissements	10 000.00	21 595.27
Atténuation de charges	150 000.00	132 556.90
TOTAL RECETTES REELLES	36 109 023.98	47 597 548.75
TOTAL RECETTES D'ORDRE	17 648 902.04	17 199 325.06

Excédent de fonctionnement	1 326 985.31	
TOTAL	53 757 926.02	64 796 873.81
Résultat	1 452 928.07	

La section de fonctionnement présente pour 2015 un excédent de 1 452 928,07 €. Cet excédent, cumulé à l'excédent de fonctionnement antérieur de 1 326 985,31 € correspond à un résultat de clôture excédentaire pour cette section de 2 779 913,38 €.

Pour l'investissement, le résultat au 31/12/2015 se présente de la façon suivante :

Dépenses	2015
Dépenses financières	7 109 277.74
Dépenses d'équipement	17 791 282.38
Opérations d'ordre	38 728 263.10
TOTAL	63 628 823.22
Recettes	2015
Dotations, Fonds divers, Dépôts Réserves	4 755 610.47
Subvention d'investissement	247 903.18
Autres recettes d'équipement	24 145 303.08
Opérations d'ordre	55 282 894.92
TOTAL	84 431 711.65
Résultat INVEST	20 802 888.43

En investissement, l'excédent d'exercice de 20 802 888,43 €, cumulé au déficit d'investissement antérieur de 2 854 764,45 € correspond à un résultat de clôture excédentaire de 17 948 123,98 €.

Le résultat de fonctionnement reporté en recettes pour 2016 sera donc de 2 779 913,38 €.

Ces résultats de clôture permettront donc de couvrir nos dépenses d'équipement nouvelles ainsi que celles liées aux travaux du Palais des Sports pour 2016.

2. Evolution de l'endettement de la Commune

Plusieurs renégociations ont été menées en 2015 afin de réduire le cout de la dette, profiter de la baisse des taux et dégager des marges budgétaires sur le budget principal et ses budgets annexes.

Pour ce qui concerne l'emprunt structuré, une renégociation et refinancement de cet emprunt indexé sur l'EURO/CHF a été finalisée avec la SFIL (banque héritière de DEXIA) en juin 2015. En effet, au vu de l'évolution défavorable de ce taux de change depuis 2008 la commune de Megève a sollicité la SFIL (société de financement local gestionnaire de la Caisse Française de Financement Local) afin de transformer ce prêt en un prêt à taux fixe mais aussi de financer nos investissements nouveaux.

Il est rappelé que ce contrat est éligible au fonds de soutien aux collectivités locales, dispositif organisé par le décret modifié n°2014-444 du 29 avril 2014, pris en application de l'article 92 de la loi de finances n°2013-1278 du 29 décembre 2013 pour 2014. Cette aide est calculée par référence à l'indemnité de remboursement anticipée (IRA) due au titre de ces emprunts, allégeant d'autant le coût associé à leur remboursement anticipé. Pour la commune de Megève, cette aide s'élève à 9,7M€ (taux de prise en charge 69,55%).

Afin de refinancer ce contrat de prêt et pour financer les nouveaux investissements relatifs à l'opération de restructuration du Palais des Sports pour un montant de 20 M€, un emprunt global de 33 300 270,86 € a donc été souscrit aux conditions suivantes :

Montant des contrats de prêt : 33 300 270,86 EUR maximum décomposés comme suit :

- à hauteur de 20 000 000,00 EUR, pour financer les Investissements (sur 20 ans au taux de 3,35%),
- à hauteur de 10 000 000,00 EUR, pour financer l'indemnité compensatrice dérogatoire (sur 13 ans au taux de 1,5%),
- à hauteur de 3 300 270,86 EUR, pour financer le capital restant dû du contrat de prêt refinancé (sur 37 ans à 3,60%).

Il est précisé que le décret 2015-1893 du 29 décembre 2015 modifie la méthode de calcul des ratios d'endettement pour les communes telles que Megève qui ont renégocié leur emprunt structuré et qui bénéficient du fonds de soutien en leur permettant de tenir compte de l'aide dans leurs ratios d'endettement afin d'éviter une forte augmentation apparente de l'encours.

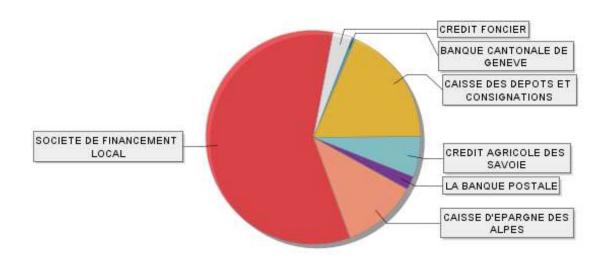
De ce fait notre encours au 01 janvier 2016 est de *52 800 507,56* € au taux moyen de 2,88%, réparti en 16 emprunts auprès de 7 établissements bancaires.

La charge de la dette représente 5 048 701,54 € en 2016 soit 14% de nos recettes de fonctionnement.

L'état de la dette de la commune est présenté au travers du tableau d'amortissement suivant :

en milliers €	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
annuité	4 490	4 048	3 782	3 961	4 259	3 701	2 442	3 892	3 303
CRD* au 01/01	34 409	31 335	27 940	27 499	24 442	28 963	31 951	34 353	52 800

Répartition par Prêteur au 01/01/16 :



Prêteur	Montant
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	26 759 159,73
CREDIT FONCIER	1 808 391,94
BANQUE CANTONALE DE GENEVE	304 897,98
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11 667 883,79
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	3 831 267,93
LA BANQUE POSTALE	1 275 000,00
CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	7 153 906,19
TOTAL	52 800 507,56

3. La section de fonctionnement pour 2016

Le budget primitif tel qu'il est envisagé pour l'exercice 2016 et en tenant compte de la reprise des résultats 2015, s'équilibre aux montants de 39 123 001,27 € en section de fonctionnement et à 46 097 703,33 € en section d'investissement contre 35 153 958,42 € en

section de fonctionnement pour l'exercice 2015 et 30 483 494,04 € en section d'investissement soit un total de 85 220 704,60 € pour 2016 (65 637 452,46 € en 2015).

A) Les dépenses

Pour 2016, le niveau des charges réelles de fonctionnement tel qu'il est proposé s'élève à 31 515 864,46 € (30 811 463,57 € crédits ouverts 2015).

- Les « charges à caractère général » sont envisagées pour un montant de 9 960 877,28 € contre 10 018 666,16 € au titre des crédits ouverts en 2015. Elles sont donc quasi stables par rapport à l'exercice précédent. Sur ce montant, 715 789,28€ sont prévus au titre de remboursements de frais pour le budget COMM EVEN. Ce montant de charges est prévu au plus juste des besoins des services.
- Les « dépenses de personnel » sont prévues pour un montant de 11 900 000 € contre 11 671 831 € au titre des crédits ouverts en 2015 soit +1,91%.
- Les « autres charges de gestion courante » sont prévues pour 6 537 021,63 € contre 5 887 870,52 € en 2015 et sont donc en augmentation de 11% par rapport aux crédits ouverts en 2015. Ces charges sont essentiellement composées des subventions à verser aux associations, contributions aux organismes de regroupement et subventions de fonctionnement aux budgets annexes.

En ce qui concerne les subventions à verser aux associations et écoles, le montant total à verser s'élèvent à 1 592 294 € (1 768 363 € en 2015).

Des contributions aux organismes de regroupement sont prévues pour :

- la participation de la commune de Megève au SIVU « espace Jaillet » (261 519 €),
- la participation à la commission des biens indivis (386 929,95 €),
- la participation au CCAS (44 033,72 €).

Par ailleurs, un montant de 3 354 998,54 € est prévu au titre de la subvention de fonctionnement aux budgets annexes COMM EVEN (3 308 625,20 €) et Office de Tourisme (46 373,34 €).

- Par ailleurs, « les charges financières » (intérêts de la dette) sont prévues pour l'exercice 2016 à 1 764 765,55 € (ICNE compris) contre 1 940 953,26 € (ICNE compris) en 2015. Pour ce qui concerne les charges d'amortissement des immobilisations, elles s'élèvent à 1 936 377,39 €.
- La part des « dépenses imprévues » est prévue pour 272 000 €.
- Enfin, pour ce qui concerne les « Atténuation de produits » : Il nous faut prévoir un montant de 936 000 € au titre de la péréquation (FNGIR et FPIC).

Fonctionnement-Dépenses	Crédits ouverts 2015	2016
Charges à caractère général	10 018 666.16	9 960 877,28
Charges de personnel	11 671 831.00	11 900 000.00
Autres charges Gestion Courantes	5 887 870.52	6 537 021,63
Atténuations de produits	852 032.00	936 000.00
Charges Financières (dont ICNE)	1 940 953.26	1 764 765.55
Charges Exceptionnelles	268 386.89	80 200.00
Dépenses imprévues	141 723.74	272 000.00
Dotations aux provisions	30 000.00	60 000.00
TOTAL DEPENSES REELLES	30 811 463.57	31 515 864.46
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	22 946 462.45	7 607 136.81
TOTAL	53 757 926.02	39 123 001.27

Fonctionnement-Recettes 2015	Crédits ouverts 2015	2016	
Produits des services	4 463 700.00	4 737 289.28	
Impôts et taxes	22 709 490.06	23 145 418.17	
Dotations et participations	4 044 489.00	3 411 400.00	
Autres produits de gestion courante	1 937 007.71	1 759 329.45	
Produits financiers	700 000.00	1 400 000.00	
Produits exceptionnels	767 351.90	903 000.00	
Reprise sur amortissements	10 000.00	10 000.00	
Atténuation de charges	150 000.00	150 000.00	
TOTAL RECETTES REELLES	36 109 023.98	35 516 436.90	
TOTAL RECETTES D'ORDRE	17 648 902.04	826 650.99	
Excédent de fonctionnement	1 326 985.31	2 779 913.38	
TOTAL	53 757 926.02	39 123 001.27	

B) Les recettes

Pour 2016, les recettes attendues sont envisagées pour 36 343 087,89 € (hors report de fonctionnement) contre 34 491 374,34 € pour le budget primitif 2015.

Le chapitre « Produits des services » qui représente les redevances à caractère sportif ainsi que les redevances sociales et de loisirs est prévu pour 4 737 289,28 €. Sur ce montant, 715 789,28€ sont prévus au titre de remboursements de frais par le budget

COMM EVEN, les recettes du Palais sont estimées à 1 450 000 € et celles du pôle famille enfance sont estimées à 1 904 600 €.

Le chapitre « impôts et taxes » est prévu pour 23 145 418,17 €.

Il constitue 65,16% des ressources réelles de fonctionnement.

Compte tenu des bases prévisionnelles 2016 qui nous ont été transmises par les services de l'Etat (+2%), et sans augmentation des taux, les contributions directes (taxe d'habitation et foncières) pour 2016 sont prévues pour 19 032 397 € contre 18 547 241 € pour 2015.

A ce montant, il faut encore ajouter un montant de l'ordre de 826 000 € au titre de la CVAE, IFER, Tascom et autres impôts.

La taxe des remontées mécaniques à percevoir pour la SA des remontées mécaniques de Megève et du Jaillet pour 2016 (saison 2014/2015) s'élève à 579 421,17 €.

Les recettes du casino sont attendues pour 160 000 €. Le produit de la taxe de séjour est désormais perçu sur le budget annexe de l'Office de Tourisme.

- Le montant de la dotation globale de fonctionnement ne nous a pas encore été communiqué mais il est estimé à environ 3 000 000 €.
- Le chapitre « Autres produits de gestion courante » comprenant essentiellement les loyers et la redevance de la SA des Remontées mécaniques est prévu pour 1 759 329.45 €.
- Enfin, on doit aussi tenir compte de deux versements du fonds de soutien obtenu dans le cadre de la renégociation de notre emprunt structuré. Ce montant devrait s'élever à environ 1 400 000 € (deux annuités devraient être versées en 2016).

Afin de conserver une épargne positive, un nécessaire objectif de maitrise rigoureuse de la section de fonctionnement devra être tenu sur les prochains exercices à la fois par la limitation et rationalisation des dépenses (charges courantes, subventions, charges de personnel, prestations externalisées) mais aussi par l'optimisation de nos recettes propres et la recherche active de nouvelles recettes et de subventions.

4. La section d'investissement pour 2016

Le montant total de la section d'investissement s'élève à 46 097 703,33 €.

Ce montant comprend notamment :

Les crédits 2015 reportés en dépenses : 5 936 630,84 €

Le remboursement du capital d'emprunt : 3 340 715,52 €

Un montant de dépenses imprévues : 100 000 €

- Un montant de 300 000 € au titre de la subvention versée à Poste Habitat
- Un montant de 15 000 000 € au titre du dépôt de fonds versé à la CDC
- L'ensemble des dépenses nouvelles d'équipement des services contenues à 5 389 962,17 €. A ce montant, il doit être ajouté 14 000 000 € dédié à la part 2016 de l'opération de restructuration du Palais des Sports et des Congrès.

Pour ce qui concerne les recettes d'investissement et en tenant compte de la reprise des résultats 2015, celles-ci sont prévues pour 46 097 703,33 €.

L'essentiel de ces recettes proviendrait :

- du virement de la section de fonctionnement pour un montant de 4 900 759,42 €,
- d'un montant de FCTVA et taxe d'aménagement estimé à 3 100 000 €,
- de dotations aux amortissements pour un montant de 1 936 377,39 €,
- du report en recettes pour 413 442,54 €,
- de 17 948 123,98 € au titre de l'excédent d'investissement,
- 1,429 M€ au titre des produits de cessions provenant notamment de la cession de la parcelle AZ 100 des Combettes et de la cession d'un appartement de la copropriété Fournet,
- d'un montant de 400 000 € au titre de la redevance due par la SEMCODA,
- d'un montant minimum de 200 000 € au titre de nos demandes de subventions,
- d'un montant de 15 000 000 € versé au titre du dépôt de fonds à la CDC (neutralisation des écritures)

Les recettes propres assurent l'autofinancement de nos dépenses hors opération du Palais. Par ailleurs, une recherche active de subvention sera menée tant pour la rénovation des bâtiments, que pour la restructuration du Palais, des équipements sportifs et pour la modernisation de la voirie.

• Prospective 2015/2019

Afin d'assurer le financement de la restructuration du Palais des Sports et des Congrès pour 52 940 113 € TDC et en tenant compte du montant déjà réglé, l'encours de dette de la collectivité a atteint son seuil maximum de 52,8 M€ au 31/12/2015. Ce financement est assuré par un emprunt de 20 M€ et pour la part restante par l'autofinancement, c'est-à-dire les recettes propres de la commune (FCTVA, opérations d'aménagement et de développement touristiques...). Au prix d'une nécessaire maitrise de la section de fonctionnement et d'un niveau d'investissement hors restructuration du palais de l'ordre de 3 M€, ces engagements pourront être tenus.

5. La fiscalité pour 2016

Les bases prévisionnelles pour 2016 sans augmentation de taux permettent d'envisager les produits de taxes foncières et d'habitation suivants :

	Bases prévisionnelles 2016	Taux 2016	Produit prévisionnel 2016
тн	43 158 000	25.77	11 121 816

FB	29 303 000	20.36	5 966 090
FNB	170 900	75.30	128 687
CFE	5 805 000	31.28	1 815 804
TOTAL			19 032 397 soit 2,6% d'augmentation par rapport au produit prévisionnel attendu 2015

6. Budgets annexes

La commune de Megève compte six budgets annexes dont cinq sont des budgets SPIC (service public industriel et commercial) à autonomie financière et un (Office de Tourisme) gérant des activités administratives.

Ces cinq budgets sont dotés de l'autonomie financière et le budget de l'Office de Tourisme est un service non autonome.

Le budget annexe de l'Office de tourisme

Pour 2016, ce budget s'équilibre à 444 500 € en section de fonctionnement et à 60 000 € en section d'investissement.

Fonctionnement-Dépenses :

Les charges générales sont prévues pour 383 500 € (19 000 € pour service Accueil et 364 500 € pour le service Promotion).

Les dépenses imprévues sont prévues pour 1 000 €.

Le virement à la section d'investissement pour 60 000 €.

• Fonctionnement-Recettes

La section est financée par le produit de la taxe de séjour et par la subvention de Demi-Quartier.

Taxe de séjour : 284 500 €

Participation des communes : 159 873,34 €

Excédent de fonctionnement antérieur : 126,66 €

 Section d'investissement
 Un montant de dépenses est prévu pour 60 000 €. Cette section est financée par le virement de la section de fonctionnement.

Le budget annexe du SPA des SPORTS

Ce budget se compose d'une section de fonctionnement s'équilibrant à 175 000 € pour 2016.

• Dépenses :

Les charges générales sont prévues pour 51 000 € (49 081,85 € réalisées en 2015)

Les charges de personnel sont prévues pour 120 000 € (109 333,74 € en 2015)

Les dépenses imprévues sont inscrites pour 4 000 €.

Recettes:

Produit des ventes : 169 035,57 (164 380,02 € en 2015)

Excédent de fonctionnement : 5 964,43 €.